

15/03/2020 19:25	Personnels de direction - Directeurs d'école Accueil et présence dans les écoles et les établissements	Vincent DUPAYAGE CT-EVS
---------------------	---	--

Compte tenu de la situation sanitaire, Il est impérativement demandé de limiter les déplacements et les contacts :

- Les déplacements, les réunions, les contacts doivent être strictement limités.
- Le travail à distance doit être utilisé, partout où cela est possible.
- Pour les personnels les plus fragiles face au virus le travail ne doit plus être exercé en présentiel. Si le travail à distance n'est pas possible, des autorisations seront accordées

Ces dispositions doivent néanmoins s'articuler avec deux impératifs :

- La continuité administrative et pédagogique
- L'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants sans autre solution de garde

Dans les écoles et les établissements, ne doivent être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires. Concrètement :

- Les réunions doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio conférence ; cela concerne les conseils de classe, les CA, les conseils d'école, etc....
- La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance.

Pour ce lundi 16 mars

- Les seuls personnels présents dans l'école ou l'établissement seront les seuls personnels nécessaires à l'ouverture des locaux et à l'accueil des enfants des personnels soignants sans autre moyen de garde.
- Le service d'accueil est un **dispositif exceptionnel** destiné exclusivement aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (cf. liste transmise).
 - Pour organiser cet accueil, seuls les **personnels volontaires** devront être mobilisés en faisant appel à la solidarité et au civisme.
 - Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil.
 - Nous devons garantir que la **garde de ces enfants puisse être réalisée dans des conditions sanitaires adéquates**. Cet accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires, à savoir :
 - Nettoyage approfondi des locaux préalable à l'ouverture des écoles et des établissements, notamment ceux mobilisés comme lieux de vote ce dimanche et ceux préalablement fermés dans les clusters ;
 - Présence de savon ou de gel en quantité suffisante pour les enfants et les personnels ;
 - Accueil par des groupes de 8 à 10 élèves maximum au sein d'une même salle.

Une évaluation au plus près des besoins pour cet accueil permettra de mettre en œuvre ensuite un dispositif stabilisé pour les jours qui suivent.